

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

A R R E T E du M A I R E

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.
Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce.

Demande d'autorisation de brocante par la section loisirs créatifs de la MJEP d'Isbergues, le samedi 11 mars 2023, à la salle des fêtes Arthur Lamendin à Isbergues.

OBJET :

**Brocante du 11 mars 2023.
Salle des fêtes Arthur Lamendin.**

Article 1^{er} : Mmes Sylvaine HECQUET et Lysiane LAVERSIN, co-responsables de la section loisirs créatifs de la MJEP d'Isbergues sont autorisées à organiser une vente au déballage dans le cadre d'une brocante.

Article 2 : Cette manifestation se déroulera le samedi 11 mars 2023, à la salle municipale Arthur Lamendin à Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le six mars deux mil vingt et trois.

Le Maire,

